

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

Si le contrôle de votre installation d'assainissement non collectif a plus de 2 ans, un nouveau contrôle sera réalisé avant la mise en service du nouveau réseau.

Si ce contrôle a moins de 2 ans, c'est sur ce dernier que l'analyse sera effectuée.

Si vous refusez le contrôle de votre assainissement non collectif, votre installation sera considérée comme non conforme.

